

## APPENDICE No 3

cation des chaussures si je me rappelle bien—corrigez-moi si je me trompe—ne sont pas directement vendues au fabricant, elles sont louées suivant une base de droits régaliens?—R. Oui, pour une bonne partie de ces machines.

Q. Et quand vous parlez de droits régaliens, lorsque vous nous avez donné le chiffre de 7c. comme représentant les droits régaliens payés relativement à la fabrication de cette paire de chaussures, vous voulez dire les droits que vous payez aux propriétaires de ces machines louées suivant cette base?—R. Oui.

Q. Vous êtes capable d'avoir d'aussi bonnes machines qu'il y en a aux Etats-Unis?—R. Pas aussi modernes des fois.

Q. Est-ce qu'il n'incombe pas à nos manufacturiers d'avoir ce qu'il y a de plus nouveau?—R. Nous essayons bien, mais nous ne pouvons pas toujours les avoir de la compagnie.

Q. Pas toujours?—R. Pas toujours.

Q. Combien vous faudra-t-il de temps après vos concurrents américains pour avoir ces machines?—R. Je ne suis pas très au courant de ces choses mais je comprends que cela est dû à une question de brevets je ne suis pas bien certain des dispositions de la loi des brevets, mais c'est là l'excuse qu'on nous donne, parce que si la compagnie exporte ses machines ici au pays elle doit procéder de façon à protéger les brevets qu'elle détient, et par conséquent elle ne tient pas à en expédier ici avant d'en installer dans leurs fabriques, et par conséquent nous sommes quelquefois deux ou trois ans en arrière.

Q. Mais après un délai de deux ou trois ans vous êtes sur un pied d'égalité avec les fabricants américains en ce qui concerne l'outillage?—R. Oui, monsieur.

Q. Vos ouvriers dans la cité de Québec, ce sont des Canadiens-Français?—R. Oui.

Q. Et il y a beaucoup de Canadiens-Français qui travaillent dans les fabriques de chaussures dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, n'est-ce pas?—R. Je crois qu'il y en a un bon nombre par là.

Q. Vous avez les mêmes machines, votre main-d'œuvre est la même. Est-ce que vous avez à payer des salaires plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis?—R. Je ne suis pas assez au courant du coût de la main-d'œuvre aux Etats-Unis, les seuls prix que nous avons à ce sujet—j'ai vu quelques statistiques publiées par le Bureau du Recensement pris aux Etats-Unis en 1919, je crois, ce sont les dernières qui ont été publiées, et comparant les revenus des ouvriers des fabriques de chaussures de ce pays avec ceux des mêmes ouvriers au Canada, d'après les chiffres de notre propre Bureau fédéral de la statistique pour l'année 1920, les revenus par ouvrier étaient de \$1,000 aux Etats-Unis ou bien près de ce montant, et \$1,070 au Canada, soit près de 7 p. 100 de plus. Je crois que ces chiffres sont à peu près exacts.

Q. Croyez-vous que cela soit là une véritable illustration de la différence entre les salaires que gagnent les ouvriers employés dans les fabriques de chaussures aux Etats-Unis et au Canada?—R. C'est bien difficile à dire je ne fais que citer ces chiffres, ce sont les seuls que je possède et nous devons en tirer nos propres conclusions pour en arriver à un exposé d'une portée générale.

Q. D'une manière générale est-ce que les ouvriers des fabriques de chaussures américaines gagnent moins, plus ou à peu près la même chose que les ouvriers des nos fabriques canadiennes?—R. Suivant cette moyenne ils gagnent à peu près les mêmes salaires, sauf qu'il y a une différence de 7 p. 100 pour les nôtres.

Q. Serait-ce injuste si nous utilisions cette base pour établir une comparaison et si nous disions que le coût de la main-d'œuvre est à peu près le même au Canada qu'aux Etats-Unis?—R. Le coût est un peu plus favorable au manufacturier américain.